

L'aménagement du territoire vauclusien

Gommer les déséquilibres, réduire les inégalités, favoriser un développement économique durable et respectueux de l'environnement : tels sont les maîtres mots de l'aménagement du territoire en Vaucluse.

L'intervention du Département en matière d'aménagement du territoire

Aménager le territoire, cela signifie mettre en cohérence les actions en matière

- > d'infrastructures
- > de transports
- > de développement économique
- > de soutien au monde rural
- > de reconversion industrielle
- > de renforcement du maillage urbain
- > de protection du patrimoine naturel, culturel et architectural.

Aujourd'hui, la Région est chef de file en matière d'aménagement du territoire. Elle traduit sa stratégie dans un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).
Ce schéma est décliné au niveau départemental.

En parallèle, un grand nombre de compétences obligatoires et d'actions volontaristes du Département ont une incidence sur l'aménagement du territoire vauclusien, qu'il s'agisse de la gestion des collèges, des transports interurbains et scolaires, du domaine routier départemental, de la préservation des espaces naturels ou des espaces agricoles périurbains.

Le Schéma départemental de développement durable de Vaucluse

Pour donner une cohérence à l'ensemble de ses actions, le département de Vaucluse s'est doté d'un cadre stratégique : **le Schéma d'aménagement et de Développement Durable - Vaucluse 2015, qu'il a approuvé en février 2007.**


Ce schéma a été complété par un Agenda 21 adopté en juillet 2010. Celui-ci a décliné de manière opérationnelle la stratégie " Vaucluse 2015 ". Il a renforcé la composante " développement durable " de la stratégie et l'a enrichie d'un volet interne concernant la recherche d'un fonctionnement exemplaire de la collectivité.

Les grands projets de territoire

CONTACT

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE VAUCLUSE

rue Viala
CS 60516
84909 Avignon cedex 9

 0490161500

Certains projets structurants dépassent le cadre départemental comme par exemple la réouverture de la ligne ferroviaire Avignon-Carpentras.

Pour de tels projets un contrat de partenariat pour 5 ans est passé entre l'État, la Région et le Département. Il s'agit des **Contrats de Projet État-Région (CPER)**.

Le Vaucluse est aussi concerné par des Contrats interrégionaux, comme le Plan Rhône et la convention interrégionale du Massif des Alpes(CIMA). Ces contrats sont articulés avec des programmes régissant les fonds européens en Région.

Actuellement, le Département s'implique dans l'élaboration de nouveaux contrats qui couvrent la période 2014-2020. Parmi les grands projets d'infrastructures, portés, suivis ou financés par le Département, on trouve :

- la réalisation d'un Réseau d'Initiative Publique en matière de très haut débit
- la modernisation et le développement du port fluvial du Pontet
- la réflexion concernant le déplacement du chantier combiné rail-route de Champfleury
- le développement d'un port de commerce à Courtine.

D'autres projets sont élaborés entre plusieurs départements comme par exemple :

- les actions menées sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon (État, Région PACA, département des Alpes de Haute Provence)
- le futur Parc naturel régional du Mont-Ventoux (État, Région et Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux).

Le contrat est un outil qui permet, d'une part, de donner plus de cohérence aux interventions des différents acteurs publics sur un territoire et qui, d'autre part, cherche à donner plus de lisibilité aux interventions du Département de Vaucluse.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09